



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 22352

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé quant au projet de réforme de la biologie médicale qui suscite de nombreuses inquiétudes dans la profession, inquiétude portant notamment sur la suppression de l'article 6 de la proposition de loi portant réforme de la biologie médicale. Il lui demande sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

La loi portant réforme de la biologie médicale a été publiée au journal officiel du 31 mai 2013. L'article 6 de la loi a été maintenu afin de permettre à des médecins ou pharmaciens hospitalo-universitaires non titulaires d'un titre de spécialiste en biologie médicale de pouvoir exercer à titre dérogatoire et après intervention d'une commission spécialisée, la biologie médicale dans un domaine spécialisé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22352

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3147

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8951